

BRAS NORD INFÉRIEUR

DESCRIPTION

- Endroit : Bras nord inférieur de la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest
- Type de section : eaux de Couronne réservées à la pêche avec remise à l'eau
- Longueur de la section : 29 kilomètres
- Nombre de fosses ayant reçu un nom : 8
- Largeur de la rivière : de 6 à 18 mètres
- Fond de la rivière : roches et blocs rocheux
- Renseignements supplémentaires : le canotage n'est pas conseillé; rapides, courant rapide, blocs rocheux volumineux.
- Il s'agit d'un tronçon éloigné dont l'accès aux sentiers est très limité.

ACCÈS

NOTE: L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

1. À partir de Sunny Corner, parcourez 2,2 km en direction nord sur la Route 425. Tournez à gauche au pont Johnson, lequel traverse la rivière Miramichi Nord-Ouest.
2. À partir du pont Johnson, faites 1,5 km et tournez à droite sur le chemin du ruisseau Mullin (Mullin Stream Road).
3. Parcourez ensuite 2,2 km et tournez à gauche à la fourche.
4. Faites 19,6 km et traversez le ruisseau Mullin.
5. Après avoir franchi le ruisseau Mullin, parcourez 1,5 km et tournez à gauche à la fourche.
6. Parcourez 4,9 km et traversez le bras nord du ruisseau Mullin.
7. Après avoir franchi le bras nord, roulez 15,4 km. Environ 0,6 km après la décharge du lac Guagus, tournez à droite à la fourche. Il mène au terrain de camp.
8. Après la fourche, roulez 12 km jusqu'à la section du bras nord inférieur de la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest.
9. Pour accéder à la rivière, tourner à gauche et suivre le sentier sur 260 mètres.

HÉBERGEMENT

- Aucun hébergement
- **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.